



CAMPAGNE MUTUALISÉE DENIER 2025

Article pour présenter le lancement de la campagne du Denier en début d'année

Usage de ce document

Nous vous proposons ici un exemple d'article à faire paraître au sein de votre bulletin paroissial, sur le site internet de la paroisse, pour informer la communauté paroissiale du lancement de la campagne du Denier de l'Église.

Le texte étant construit en résonnance avec les visuels de la campagne, nous vous encourageons à utiliser l'un de ces visuels de campagne pour illustrer l'article papier ou en ligne.

Cet article est à adapter à la vie de la paroisse, par exemple en faisant référence aux prêtres et aux éventuels salariés laïcs qui sont concernés par le Denier dans votre paroisse, ou selon les actualités particulières de l'année.

Dans le cadre d'un article sur un bulletin papier, nous vous conseillons d'intégrer le lien vers le formulaire de don en ligne du diocèse, ainsi que les indications précises pour réaliser un don par chèque (libellé, adresse où renvoyer son don, etc.).

Pour un article web, nous vous invitons à ajouter au sein de l'article un lien direct vers le formulaire de dons en ligne du diocèse, ainsi que les indications pour le don par chèque.

Enfin, l'article invite à consulter les tracts de la campagne. Aussi, il conviendra de les avoir mis à disposition en fond d'église notamment, avant la publication de l'article.

Collecte du Denier 2025

TOUS UNE BONNE RAISON DE SOUTENIR L'ÉGLISE !

Le Denier est l'une des ressources principales de l'Église, lui permettant de rémunérer les personnes qui œuvrent quotidiennement à sa mission (prêtres, laïcs engagés à son service), mais également la formation des séminaristes et le complément de retraite des prêtres âgés.

Chaque catholique est appelé à contribuer chaque année au Denier : c'est cet engagement qui nous permet d'assurer la continuité des accompagnements pastoraux et votre accueil dans la maison de Dieu. Aujourd'hui seul 1 catholique sur 10 en moyenne participe chaque année à la collecte du Denier.

Nous avons tous une bonne raison de soutenir notre Église :

- **Pour qu'elle accompagne** les grands moments de notre existence (baptême, mariage, funérailles...) et notre quotidien, par sa présence, par la célébration des messes et l'organisation d'événements paroissiaux.
- **Pour qu'elle permette à tous de découvrir la joie de croire en Jésus Christ**, grâce aux propositions adressées aux plus jeunes (catéchèse, aumônerie, pastorale des jeunes...), mais aussi à ceux qui sont plus éloignés de l'Église, dans les prisons ou les EHPAD.
- **Pour qu'elle puisse porter la Bonne Nouvelle du Christ au Monde**, en prenant la parole sur des sujets qui concernent toute la société, pour faire entendre le discours de paix et d'amour universel du Christ au-delà de notre communauté.

Quels que soient nos liens avec l'Église, sa mission est essentielle et, en tant que baptisés, **nous sommes invités à la soutenir, en participant chaque année à la collecte du Denier.**

Quel que soit son montant, chaque don est important.

Un grand merci pour votre geste en soutien à la Mission !

Comment faire un don ?

- Par carte bancaire, sur notre formulaire de don sécurisé : **URL DU FORMULAIRE**
- Par chèque, libellé à l'ordre de l'Association diocésaine de **XXX**, à renvoyer à **ADRESSE**

Pour répartir votre soutien dans l'année, et ne plus avoir à y penser, vous pouvez également souscrire un prélèvement automatique mensuel, trimestriel ou annuel.

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, votre don à l'Église est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Des tracts sont disponibles à l'entrée de notre église pour en savoir plus sur le Denier et réaliser votre don ponctuel ou régulier.